





Lyon, le 04/07/2019

Madame Estelle MASCLET DET de l'EIC RHONE ALPES 78 rue de la Villette 69003 Lyon.

Objet: Préavis de grève

Madame la directrice,

Suite à la DCI déposée le 24 juin 2019, traitée lors de la concertation du 28 juin 2019, notre délégation ne peut que constater l'échec des négociations.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L2512-2 du code du travail, les délégations CGT, CFDT et SUD RAIL déposent un préavis de grève <u>du jeudi 11 juillet à 19h au samedi 13 juillet à 8h.</u>

Il est motivé par le désaccord sur les sujets suivants :

- Problèmes récurrents d'effectif à l'EIC RA depuis des années.
- Recours à des retraités pour tenir des postes d'aiguillage.
- Modalité de commande des agents de réserve et des agents en roulement.
- Nombre de Non Tenus sur l'année 2019
- Management de proximité au sein de l'UO Lyon Nord.

Ce préavis couvre l'ensemble des agents de SULY et de CCGOL ainsi que les agents pouvant être susceptibles de les remplacer.

Nous vous rappelons qu'aux termes de l'article L2512-2 les parties intéressées sont tenues de négocier pendant la durée du préavis, comme le stipulent également les textes RH 0826 et RH 0924

Nous vous prions d'agréer, Madame la directrice, nos salutations distinguées.

Pour la CGT Pour la CFDT Pour SUD RAIL

Abel d'almeida M. CONTASSOT

TASSOT M. THEVENET